

RAPPORT ANNEXE

AU

SCHÉMA DIRECTEUR DU RÉSEAU

DES CCI DE MIDI-PYRÉNÉES

RAPPORT JUSTIFIANT LES CHOIX EFFECTUÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CRCI AU REGARD DES CRITÈRES FIXÉS PAR LA LOI *(article 1^{er} du décret n° 2006-309 du 16 mars 2006)*

I.- Préambule

Le décret du 16 mars relatif aux schémas directeurs et sectoriels des CCI prévoit un rapport justifiant les choix des critères retenus par la CRCI au regard de l'article 2 du décret n° 2006-309 ainsi que du schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, lorsque ce dernier a été adopté.

Le Conseil Régional ayant prévu d'adopter ce document de référence relatif à l'aménagement et au développement du territoire au cours du 2^{ème} semestre 2006, après intégration de l'Agenda 21, il n'y a donc pas lieu de s'y référer pour le schéma directeur d'organisation consulaire soumis à l'Assemblée Générale de la CRCI du 28 mars 2006.

II.- Circonscriptions consulaires et découpage administratif

Avec 45 000 km² et 8 départements, la région Midi-Pyrénées est la plus étendue des régions métropolitaines.

6 CCI couvrent la totalité d'un département et ont toutes plus de 4 500 ressortissants :

- CCI de l'Ariège : 5 029 ressortissants*
- CCI d'Auch et du Gers: 5 803 ressortissants*
- CCI du Lot : 5 754 ressortissants*
- CCI de Montauban et de Tarn et Garonne : 6 388 ressortissants*
- CCI de Tarbes et des Hautes-Pyrénées : 8 072 ressortissants*
- CCI de Toulouse et de la Haute-Garonne : 34 289 ressortissants*

* Réf. à l'arrêté préfectoral du 11 février 2005 portant désignation du nombre de membres à la CRCI

3 autres CCI couvrent un ou plusieurs arrondissement(s) et ont plus de 4 500 ressortissants :

- CCI d'Albi-Carmaux-Gaillac (*arrondissement d'Albi*) pour le Tarn nord : 4 789 ressortissants*
- CCI de Castres-Mazamet (*arrondissement de Castres*) pour le Tarn sud : 6 477 ressortissants*
- CCI de Rodez-Villefranche-Espalion (*arrondissements de Rodez et de Villefranche de Rouergue*) pour l'Aveyron nord : 6 460 ressortissants*

1 CCI couvre un arrondissement et a moins de 4 500 ressortissants :

- CCI de Millau pour l'Aveyron sud : 2 681 ressortissants*

En conséquence de l'application des critères définis à l'article 2 - chapitre I du Schéma Directeur, la CCI de Millau ne peut pas être inscrite au Schéma Directeur d'Organisation Consulaire et les deux CCI de l'Aveyron sont donc conduites à constituer une Chambre départementale dans les conditions et les délais fixés par la loi et le décret d'application.

* Réf. à l'arrêté préfectoral du 11 février 2005 portant désignation du nombre de membres à la CRCI

III.- Délégation

Le décret n° 2004-576 du 21 juin 2004 rend possible la création d'une délégation coïncidant avec l'arrondissement de Millau au sein de la nouvelle CCI du département de l'Aveyron.

Les arguments en faveur de la création de cette délégation sont les suivants :

1) Justification historique :

La CCI de Millau a été créée par le décret du **28 octobre 1898**, le même jour que la CCI de Rodez. Par delà une réalité géographique forte, cette CCI recouvrait à l'époque les deux arrondissements de Millau et de Saint-Affrique. Elle épousait une identité géographique pertinente et reposait sur trois industries principales qui ont marqué l'économie :

- La tannerie
- La ganterie - mégisserie
- L'agroalimentaire à travers le fromage de roquefort

Cette réalité s'est affirmée tout au long du XX^{ème} siècle puisque encore à la fin des années 1960, Millau représentait la principal site français de ganterie avec plus de 6500 salariés. C'était également l'un des principaux sites mégissiers de France avec plus de 1600 salariés et enfin l'industrie de Roquefort a poursuivi son développement, sa structuration industrielle et financière et a engagé une démarche lourde de diversification dans les produits.

2) Fondements de géographie physique et administrative :

Le département de l'Aveyron se caractérise par l'importance de son territoire ; il est le 5^{ème} plus grand département de France. Il compte 263 808 habitants (RGP 1999) et est découpé en 3 arrondissements : Rodez (132 566 habitants), Villefranche de Rouergue (63 630 habitants) et Millau (67 612 habitants).

La CCI de Millau a ce particularisme de partager le même périmètre que l'arrondissement administratif, mais aussi celui désormais du Parc Naturel Régional des Grands Causses et aussi de correspondre, à quelques communes près, à la Zone d'Emploi de Millau.

Cette correspondance par rapport à l'homogénéité est tout à fait remarquable. Elle trouve sa justification dans la réalité physique du département dans la mesure où un ensemble de moyenne montagne (le Levezou) partage l'Aveyron en deux et précisément, permet de distinguer de part et d'autre l'homogénéité du bassin de Millau / Saint-Affrique communément dénommé « Sud-Aveyron » par rapport à l'ensemble du reste du département : les bassins de Rodez, Decazeville, Villefranche de Rouergue, Espalion.

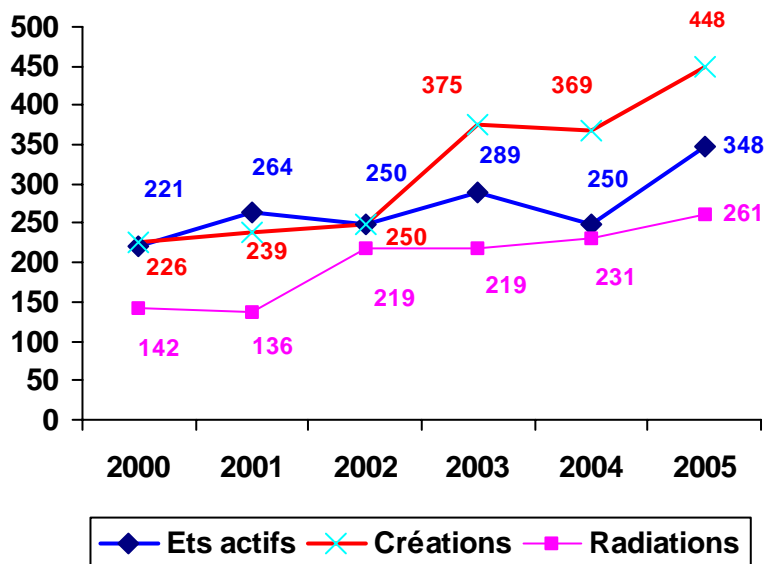
3) Logique économique :

La CCI de Millau compte près de 2 700 ressortissants ; ce nombre n'a cessé de croître au cours de ces dernières années :

	COMMERCE	INDUSTRIE	SERVICES	AUTRES	TOTAL
2003	1110	655	795	15	2575
2004	1126	661	824	9	2620 +1,8% 2003/2004
2005	1161	687	902	15	2765 +5,5% 2004/2005)

Source : fichier consulaire de la CCI de Millau

Evolution des mouvements d'entreprises :



Au plan des éléments constitutifs de cette économie, l'Industrie Agro-Alimentaire autour de Roquefort demeure l'élément moteur. Il représente plus de 1600 salariés et on observe la présence de grands groupes nationaux de l'agro-alimentaire.

Par delà cette industrie, une nouvelle économie s'est développée au cours des deux dernières décennies principalement marquée par trois grands domaines : l'électronique, l'ameublement et les travaux publics. Dans chacune de ces filières, des entreprises de rang national sont présentes.

L'exceptionnel environnement naturel du Sud-Aveyron, à travers la présence de grands sites tels que les Gorges du Tarn, les Gorges de la Dourbie, Montpellier le vieux, les Cités Templières du Larzac, les Caves de Roquefort, les Grands Causses,... ont en parallèle favorisé l'émergence d'une véritable industrie touristique qui qualifie fortement ce territoire aussi bien à l'échelle du département qu'à l'échelle de Midi-Pyrénées.

4) La nouvelle donne créée par le Viaduc de Millau :

Depuis 2001, le Sud-Aveyron a vu se construire le plus grand ouvrage mondial de par sa hauteur : le « Viaduc de Millau », parallèlement clé de voûte de l'autoroute A75 en voie d'achèvement.

Cette grande liaison autoroutière, palliative à l'axe rhodanien traverse de part en part l'actuelle circonscription consulaire de Millau et ouvre de nouvelles perspectives de développement. A cet égard, une dynamique peut d'ores et déjà être observée à différents niveaux : l'investissement touristique, la hausse importante de fréquentation (par exemple : plus de 50 % de visites des Caves de Roquefort en 2005), la mise en place de nouvelles infrastructures économiques le long de l'axe autoroutier.

Ces Zones d'Activités se trouvent portées par le département de l'Aveyron et par les acteurs publics du Sud-Aveyron dont la CCI. Elle répondent à une double attente : d'une part, l'accueil d'entreprises extérieures qui trouvent dès à présent des applications et d'autre part, le développement des entreprises locales. Par ailleurs, la fait A75 génère de réelles et fortes perspectives dans la domaine du transport / logistique.

Une dynamique territoriale est désormais observable dans la mesure où, malgré l'achèvement des travaux du Viaduc et du contournement de Millau, une croissance sensible des bases de Taxe Professionnelle peut être relevée puisqu'on compte en 2003 65 Millions d'euros de bases de Taxe professionnelle sur la circonscription de Millau et en 2005, plus de 69 millions d'euros. Il s'agit en cela d'un élément probant d'analyse qui marque l'émergence d'une nouvelle dynamique territoriale.

Afin de poursuivre cette dynamique économique, il est nécessaire d'avoir une connaissance parfaite du territoire, une proximité, une expérience du personnel compétent.

Pour toutes ces raisons, l'actuelle CCI de Millau souhaite devenir une « Délégation » de la future CCI de l'Aveyron au sens de la loi et des décrets correspondants.

IV.- Cartographie Consulaire *(source INSEE)*

La nouvelle carte des CCI issue du schéma directeur d'organisation consulaire Midi-Pyrénées approuvée par l'Assemblée Générale de la CRCI du 28 mars 2006 répond à l'armature urbaine et rurale de la région : une grande agglomération toulousaine, une vingtaine de villes moyennes ou petites, chefs-lieux de département et sous-préfectures aux fonctions administratives, commerciales, touristiques et parfois industrielles. Ce réseau de villes est resté particulièrement stable à la fin du siècle. Le phénomène majeur de la fin du XX^{ème} siècle a été le peuplement du voisinage des villes, et le développement corrélatif d'une économie résidentielle.

Le double phénomène de concentration de la population dans les villes et l'extension du territoire occupé par ces villes, avec la naissance de banlieues urbanisées et le repeuplement de leur voisinage a, depuis les années 1970 fortement modifié le paysage de Midi-Pyrénées. La moitié de la population régionale vit aujourd'hui dans l'une des 18 villes centres de pôles urbains ou dans les 131 communes de banlieue de ces pôles.

Au voisinage de ces agglomérations s'étend un halo périurbain dépendant de ces pôles qui rassemblent quelques 450 000 personnes dans 758 communes. L'habitat y est beaucoup plus dispersé et ces communes perdent peu à peu leurs caractéristiques rurales d'antan.

Ces caractéristiques, conjuguées à la superficie exceptionnelle de la région (45 000 km²) la variété des activités économiques, la diversité sociologique et géographique, comme les difficultés à se déplacer d'un point à un autre justifient pleinement un réseau suffisamment dense de CCI.

La carte des espaces urbains et ruraux ci-après ainsi que les bases de la Taxe professionnelle 2001 des intercommunalités illustrent bien le nombre important de territoires géoéconomiques qui composent la région, caractérisés à la fois par leurs différences et leurs complémentarités.

Espaces urbains et ruraux en 1999

Voir en PJ : Espaces urbains et ruraux en 1999.jpg

Bases de la Taxe Professionnelle 2001 des Intercommunalités de Midi-Pyrénées

Voir en PJ : Base TP 2001.jpg

Le Schéma Directeur d'Organisation Consulaire en fixant à neuf CCI et une CRCI le nombre de Compagnies consulaires localisées dans les chefs-lieux de département et pour une exception, un chef lieu d'arrondissement, situé au centre d'un bassin économique dynamique (Castres-Mazamet), correspond aux exigences de « viabilité économique, justification opérationnelle et proximité des électeurs » définies par la loi 2005-882 du 2 août 2005 (titre VII).

L'espace territorial (urbain et rural) est ainsi bien irrigué par ce réseau institutionnel en charge du développement économique et de l'aménagement du territoire.